

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

19 rue Pasteur ville d'Avion



AIDES DE NOËL 2024

INSCRIPTIONS DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2024

LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS APRÈS-MIDIS.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Aux familles aidées par le C.C.A.S. pendant au moins 1 mois durant le dernier trimestre de l'année considérée.
- Aux titulaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées vivant seuls et âgés de 62 ans et plus. - Aux personnes bénéficiant de l'aide aux jeunes.
- Aux personnes vivant seules ou en couple, ou isolées avec un enfant ou en couple avec un enfant et locataires sur la commune depuis au moins 3 mois, dont les ressources ne sont pas supérieures au niveau de ressources défini par le Conseil d'Administration et établi comme suit :
1 personne : 635.71 €, 2 personnes : 953.57 €, 3 personnes : 1144.28 €.
- Aux enfants de moins de 20 ans ouvrant droit à l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé et dont les parents justifient d'un domicile sur la commune depuis au moins 3 mois.
- Aux bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés vivant seuls ou en couple et justifiant d'un domicile sur la commune depuis au moins 3 mois.

UN JOUET ET UNE FRIANDISE

- Aux enfants âgés de moins de 12 ans au 25 décembre 2024 et dont les parents justifient d'un domicile sur la commune depuis au moins 3 mois et dont les revenus ne sont pas supérieurs au niveau de ressources défini par le Conseil d'Administration et établi comme suit : 2 personnes au foyer : 953.57 €, 3 personnes : 1144.28 €, par personne supplémentaire + 254.28 €.

DOCUMENTS À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION SELON VOTRE SITUATION

- Notification récente de la Caisse de Retraite spécifiant le bénéfice de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées.
- Notification récente d'attribution de l'A.A.H. et le dernier avis d'échéance de loyer.
- Livret de famille et carte identité OBLIGATOIRE.
- Notification d'attribution de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé.

Justificatifs des ressources **de toutes les personnes** vivant au foyer (fiches de salaire, avis de paiement des ASSEDIC, détail des indemnités maladie, notification récente de la Caisse d'Allocations Familiales accompagnée du virement bancaire du mois en cours).

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE AU-DELÀ DE CETTE DATE.